LE SMIC

Soumis par BDELCROIX
18-05-2009
Dernière mise à jour : 25-05-2010

Â Â LE SMIC
Salaire Minimum Interprofessionnelde Croissance

Â Le salaire minimum de croissance (SMIC) est le salaire horaire en dessous duquel il est interdit de rÃ©munÃ©rer un salariÃ© et ce, quelle que soit la forme de sa rÃ©munÃ©ration (au temps, au rendement, Ã la tÃ¢che, Ã la piÃ¨ce, Ã la commission ou a pourboire). Le SMIC assure aux salariÃ©s dont les salaires sont les plus faibles la garantie de leur pouvoir dâ€™achat et une participation au dÃ©veloppement Ã©conomique de la Nation.
Le montant du SMIC horaire brut est fixÃ©, depuis le 1er janvier 2010 Ã 8,86 â‚¬ soit 1 343,77 â‚¬ bruts mensuels sur la base de la durÃ©e lÃ©gale de 35 heures hebdomadaires.

Â

Â Smic au 1er janvier 2010Source : ministÃ¨re de lâ€™Emploi Smic horaire brut 8.86 â‚¬Smic mensuel brut (base 35 heures)1 343,80 euros Smic mensuel net1 055,42 â‚¬Cotisations sociales au 1er janvier 2010 (13,70 % du Smic brut) 184,10 â‚¬C.S.G. + C.R.D.S. au 1er janvier 2010 (8 % de 97 % du SMIC brut)104,28 â‚¬Minimum garanti3,31 â‚¬